



Commission des finances et des affaires générales

010 - Gestion Financière

Proposition de tarifs des régies

Rapport n° CD/2016/196

Service Chef de file :

E220 - Service du budget et de la dette

Service(s) associé(s) :

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental de décider de modifier les tarifs des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes. Il est ainsi proposé au Conseil Départemental de décider d'appliquer de nouveaux tarifs pour certains produits encaissés dans le cadre des régies de recettes.

Les propositions de tarifs pour l'année 2017 des droits encaissés par les régisseurs dans le cadre des régies de recettes sont recensées dans les annexes suivantes :

- Annexe 1 : Tarifs des produits encaissés par la Maison de Vacances de Wangenbourg
- Annexe 2 : Tarifs des produits encaissés par la Colonie de Vacances de Wangenbourg
- Annexe 3 : Tarifs des produits encaissés par la Bibliothèque Départementale du Bas-Rhin
- Annexe 4 : Tarifs des produits encaissés par le Foyer de l'Enfance
- Annexe 5 : Tarifs des publications et autres produits encaissés par les Archives Départementales
- Annexe 6 : Tarifs des produits encaissés par le Vaisseau (budget M4 et M52)
- Annexe 7: Tarifs des produits encaissés par le Château du Haut-Koenigsbourg
- Annexe 8 : Tarifs des produits encaissés par l'Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale de Saverne

Les conditions tarifaires proposées restent inchangées entre 2016 et 2017 sauf pour :

I. Foyer de l'Enfance

Le tarif journalier pour les résidentes ne sera plus en vigueur pour 2017 car le site les accueillant sera fermé à compter du 1^{er} janvier 2017.

II. Vaisseau

- Tarifs des droits d'entrée

Il est proposé que les tarifs du Vaisseau restent stables par rapport à 2016.

Seules quelques évolutions sont proposées pour 2017 :

- La suppression de certaines offres qui sont peu ou pas utilisées comme l'offre de parrainage, la location de certains espaces ou certaines prestations annexes à la location d'espaces,
- La mise à jour des tarifs pour l'envoi par voie postale des billets pré-vendus,
- La mise à jour des tarifs pour les prestations de nettoyage des espaces et certaines prestations annexes à la location d'espaces.

- Conditions Générales et Conditions Particulières de Vente

Il est proposé les modifications suivantes aux conditions générales et particulières de vente :

- Les Conditions Générales de Vente aux groupes ont été rectifiées suite à la suppression du versement des arrhes,
- Les Conditions Particulières de Vente applicables au Pass enfant et au Pass année famille ont été modifiées pour inclure les clauses suivantes :

- l'abonnement est strictement personnel et non cessible,
- les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés durant toute la durée de la visite par une personne âgée d'au moins 16 ans,
- l'abonnement ne peut être utilisé que par les bénéficiaires dont les photos sont enregistrées.

Les mercuriales de la boutique et de la cafétéria sont toujours votées en régularisation de l'année en cours, il n'est pas possible en année N-1 de connaître les tarifications pour ces produits. Les mercuriales 2016 figurent donc en annexe de ce rapport.

III. Château du Haut-Koenigsbourg

La stratégie de développement culturel et touristique du château du Haut-Koenigsbourg poursuit deux objectifs majeurs, celui d'être réapproprié et fréquenté plus largement par le public local et régional grâce à une offre culturelle diversifiée et de qualité, et celui de demeurer un point d'appui essentiel du tourisme alsacien avec ses 550 000 visiteurs annuels dont 44% de clientèle étrangère. Cette proposition de nouvelle grille tarifaire doit ainsi permettre de mettre en adéquation les différentes offres proposées par le château et la demande des publics.

- Tarifs des droits d'entrée

Il est proposé que les tarifs du château du Haut-Koenigsbourg restent stables par rapport à 2016. La grille tarifaire a été revue en 2015 avec une réévaluation globale des tarifs.

Seules quelques évolutions sont proposées pour 2017 :

- L'élargissement du droit d'entrée de 2€ dédié aux groupes de personnes en situation de handicap ou issues du champ social, dont les structures œuvrent dans les domaines de l'insertion, de l'accompagnement des publics (protection, solidarité...) considérés comme prioritaires pour le Département.

Les structures qui bénéficieraient de ce tarif sont :

- les établissements d'hébergements et d'accueil (CHRS...) ;

- les services d'accueil de réinsertion sociale ;
- les entreprises d'insertion, les entreprises de travail temporaire d'insertion et les chantiers d'insertion ;
- les structures en milieu protégé ;
- les structures de prévention spécialisée ;
- les EHPAD et les centres de jours pour personnes âgées ;
- les associations caritatives.

Toute demande d'un autre type de structure ferait l'objet d'une sollicitation particulière à adresser au Département.

- La modification du tarif pour les « ateliers anniversaire » et les « ateliers dans le cadre d'un groupe unique » pour simplifier le fonctionnement et être plus cohérent avec l'ensemble de l'offre.

- La création de nouveaux produits avec leur déclinaison tarifaire : les jeux de pistes aux abords du château. Ces jeux de piste sont proposés en journée aux groupes d'adultes qui viennent essentiellement dans le cadre de séminaires. Le tarif proposé inclut le droit d'entrée, le matériel, le montage et le suivi du dossier, l'installation et le nettoyage des espaces.

- Tarifification des activités et évènements programmés en 2017

Fidéliser les publics de proximité est une des orientations stratégiques fixées au château du Haut-Koenigsbourg. Pour y répondre, un programme d'animations et d'évènements proposent autant d'occasion de venir ou de revenir au château pour le découvrir à chaque fois différemment. Le château du Haut-Koenigsbourg propose donc des évènements qui sont également l'occasion de développer des partenariats avec les acteurs culturels du territoire.

- Tarifification des locations d'espaces

Le développement de la location d'espaces fait partie intégrante de la stratégie de rayonnement du château avec la perspective de recettes financières optimisées à terme pour la collectivité départementale.

En effet, le château est un lieu empreint de magie et attractif pour la tenue de manifestations diverses : conventions, spectacles, réunions, séminaires, colloques. La plupart des structures qui ont fait le choix d'y organiser des réceptions ces dernières années ont été marquées par la dimension toute particulière que le château a pu apporter à leurs manifestations.

Aussi, afin de développer cette activité, le Département doit aujourd'hui mieux communiquer et construire une politique tarifaire permettant de mieux capter et de mieux informer les clientèles intéressées. La grille tarifaire des espaces locatifs proposée a été construite en tenant compte des expérimentations de locations d'espaces pratiquées au château ces dernières années, ainsi que suite à une étude comparative que l'équipe du château a pu mener en analysant les offres de plusieurs sites semblables au château du Haut-Koenigsbourg à l'échelle régionale et nationale.

L'offre est diversifiée avec 20 espaces locatifs proposés : les tarifs (TTC) correspondent à la location de chacun des espaces pouvant être proposés à la location et ce pour une durée de 4 heures consécutives entre 9h et 23h.

- Tarifs des visites exceptionnelles proposées en soirée

Le plus souvent, la location d'espaces se conjugue avec l'organisation de visites exceptionnelles permettant la découverte de lieux insolites et prestigieux du château peu ouverts au grand public pour des raisons de sécurité (cabinet de travail de l'empereur, donjon, cuisines 1900...) ou empruntant le circuit de visite classique du château. Les tarifs proposés pour ces visites exceptionnelles comprennent la visite du monument durant 2 heures, l'assurance ainsi que les frais de rémunération des guides et agents de surveillance mobilisés.

- Tarifs prises de vue et tournages

Les tarifs proposés pour les prises de vue et tournages sont forfaitaires pour une durée de 8 heures, divisible par tranche horaire de 4 heures comprenant notamment les frais d'accompagnement par le personnel du Département du Bas-Rhin.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental du Bas-Rhin décide d'arrêter les tarifs 2017 des produits encaissés dans le cadre des régies de recettes, conformément aux annexes jointes. Ces tarifs s'appliqueront à compter du 1er janvier 2017 sauf indications contraires figurant dans les annexes jointes.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,



Frédéric BIERRY